
Adresse par les administrateurs du département de police de Paris du total des détenus dans les maisons d'arrêt au 7 nivôse, lors de la séance du 9 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse par les administrateurs du département de police de Paris du total des détenus dans les maisons d'arrêt au 7 nivôse, lors de la séance du 9 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 442;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37688_t1_0442_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

CONVENTION NATIONALE

Séance du 9 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

(Dimanche, 29 décembre 1793.)

Un membre fait lecture de la correspondance. Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total des détenus dans les maisons d'arrêt au 7 nivôse: il se monte à 4,603.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2).

« Commune de Paris, le 8 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

« Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 7 dudit.

« Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie	509
« Grande-Force.....	573
« Petite-Force.....	290
« Sainte-Pélagie.....	225
« Madelonnettes.....	231
« Abbaye.....	139
« Bicêtre.....	773
« A la Salpêtrière.....	364
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	89
« Luxembourg.....	390
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe.....	331
« Les Capucins, faubourg Saint-Antoine.....	166
« Réfectoire de l'Abbaye.....	67
« Les Anglaises, rue Saint-Victor.....	114
« Les Anglaises, rue de Loureine.....	69
« Les Carmes, rue de Vaugirard.....	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine.....	41
« Écossais, rue des Fossés-Saint-Victor.....	78
« Maison des Fermes.....	27
« Maison Escourbiac.....	39
« Belhomme, rue Charonne, n° 70.....	46

« Total..... 4.603

« Certifié conforme aux feuilles journalières

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 152.
(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 16.

à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

MASSÉ; CARLIEUX; GAGNANT; CORDAS. »

Le citoyen Emmanuel Hamelin, enseigne entretenu, embarqué sur le vaisseau l'*Entrepreneur*, abandonné à la République, pendant la guerre, les arrérages échus et à échoir d'une partie de rente de 120 livres, due par la commune de Paris.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi à l'Administration centrale de liquidation (1).

Lettre de l'agent national du district de Péronne, qui annonce qu'il adresse à la Monnaie de Paris 457 marcs 4 onces 3 gros d'argent, 201 marcs 4 onces 6 gros de vermeil, 4 onces 11 gros et demi et un grain d'or « ce trésor, dit-il, a été retiré des mains de la superstition : nous en faisons hommage aux dieux de la prospérité de la République. »

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit la lettre de l'agent national du district de Péronne (3).

L'agent national du district de Péronne, à la Convention nationale.

« Péronne, le 5 nivôse, an II de la République, une et indivisible et imperissable.

« Citoyens représentants,

J'adresse à la Monnaie de Paris 457 marcs 4 onces 3 gros d'argent, 201 marcs 4 onces 6 gros de vermeil, 4 onces 11 gros 1/2 et 1 grain d'or. L'Administration a retiré ce trésor des mains de la superstition et en fait hommage aux dieux de la prospérité de la République.

« BEAUFORT. »

Le comité de surveillance de Pont-Croix adresse le tableau des dons inscrits sur le registre ouvert en exécution du décret du 19 brumaire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin (4).

Suit la lettre du comité de surveillance de Pont-Croix (5).

Les sans-culottes composant le comité de surveillance de Pont-Croix, à la Convention nationale.

« Duodé, 1^{re} décade de nivôse, an II de la République française, une et indivisible.

« Nous vous adressons copie des dons ins-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 152.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 152.
(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 867, pièce 2.
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 152.
(5) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 867, pièce 3.